

Retour sur la table ronde « Parlons du don d'organes »

En janvier, les Samaritains de Vernier et la coordination genevoise du Programme Latin de Don d'Organes (PLDO) invitaient le public à une table ronde sur le don d'organes.



Qui peut donner ses organes ?

Nathanaël, infirmier spécialiste, lance la soirée en expliquant les conditions pour pouvoir donner ses organes :

1. Il faut **décéder aux urgences ou aux soins intensifs de l'hôpital**, où les équipes peuvent maintenir la prise en charge médicale du corps.
2. Il faut **avoir donné son consentement**. On vérifie toujours, auprès des proches, quelle était la volonté du défunt. Ce sera toujours le cas après 2026, quand la loi sur le consentement présumé sera en vigueur.
3. Il ne faut pas de **contre-indication médicale** comme un cancer actif, une infection généralisée ou certaines maladies neurologiques. Contrairement aux idées reçues, on peut donner ses organes jusqu'à un âge avancé.
4. Il faut un **receveur compatible**. Seuls les organes qui ont un receveur sont prélevés.

Malheureusement, chaque année, des personnes décèdent en attendant une transplantation, faute de donneur.

Que peut-on faire pour augmenter le nombre de dons ?

Il y a une chose simple que tout le monde peut faire : en parler. 80% des habitants en Suisse souhaitent donner leurs organes. Pourtant, lorsqu'un don est possible, 50% des familles renoncent parce qu'elles ne connaissent pas la volonté du défunt. Si tout le monde en parlait, cela ferait une énorme différence. Communiquer sa volonté à l'avance permet en plus de soulager ses proches de devoir endosser ce choix.

Comment faire connaître ma volonté ?

À partir de 16 ans, je peux remplir une carte de donneur en choisissant 1 des 4 options :

- A. Je donne tous mes organes.
- B. Je donne seulement certains organes.

C. Je m'oppose à tout prélèvement.

D. Je désigne la personne qui prendra la décision.

Même si j'ai rempli une carte, le plus important est de communiquer ma volonté à mes proches.

Et pour les moins de 16 ans ?

Avant 16 ans, ce sont les parents qui décident. Laura et ses parents, Sophie et Christophe, sont venus partager leur histoire. Christophe raconte ce jour où ils se rendaient à l'hôpital, où leur fille était dans un état critique : « On se préparait au pire. Je me suis arrêté à un feu rouge, et j'ai dit à Sophie : « Il faut qu'on pense au don d'organes. » Heureusement, Laura a survécu et c'est tout l'inverse qui s'est passé : c'est elle qui a reçu une greffe de cœur. »

Sophie ajoute : « On peut en discuter en famille. Les enfants sont plus à l'aise sur le sujet qu'on pourrait l'imaginer. Quand notre fils était petit, il nous avait dit : « Bah, de toute façon, une fois mort, on ne sert plus à rien, alors si je peux servir à des gens pour vivre, tant mieux ! »* » Une discussion ouverte peut aider les parents, si un jour ils étaient confrontés à ce choix.

Comment se passe un don d'organes ?

« C'est comme une opération pour une personne vivante. », détaille Fabienne, médecin. « La famille a le temps de faire ses adieux, puis le corps est conduit au bloc. Chaque organe y est prélevé et préparé pour le transport. Après l'opération rien n'est visible, à part un pansement. Les obsèques peuvent avoir lieu dans le délai habituel. »

Et côté receveur ?

C'est une opération lourde, avec une longue convalescence et un traitement à vie. On ne fait une transplantation que lorsque c'est la seule solution. Laura témoigne : « Ça n'a pas été simple et je n'ai pas eu une vie normale immédiatement après l'opération, mais cela m'a donné la possibilité de vivre. Pour moi, cette greffe est une renaissance. J'ai toujours une pensée pour la famille de la personne qui a fait ce don. Je leur suis infiniment reconnaissante. »

La soirée s'est terminée avec un apéritif. Les participants sont repartis avec des cartes de donneur et la ferme intention d'en parler autour d'eux. Et vous ?

**Extrait du livre « Vole petit oiseau, vole » de Sophie Beer Coutet*

Rédaction : Natacha à Porta, Samaritains de Vernier

Photos : Charles Garcia

Info

Samaritains de Vernier
communication@samaritains-vernier.ch
samaritains-vernier.ch

Coordination du don d'organes et de tissus genevoise du PLDO
 Tél. 022 372 34 56 – contact.pldo@hug.ch
pldo.ch

Commander gratuitement des cartes de donneur : vivre-partager.ch



De g. à d. : Catherine, modératrice ; Nathanaël et Ana-Isabel, infirmiers spécialistes ; Fabienne, médecin